

PROTOCOLE
STAGES D'OBSERVATION ET DE
PRATIQUE ACCOMPAGNEE
Master 1 MEEF 1^{er} DEGRE
2018-2019

Les étudiants inscrits en première année du Master MEEF 1^{er} degré à l'ESPE de La Réunion bénéficieront de deux périodes et modalités de stage dans le cadre de leur formation professionnalisante.

Ces deux stages correspondent à deux unités d'enseignement aux semestres 1 et 2 désignées « pratique professionnelle ».

Le premier se déroule sous la forme d'un stage massé de trois semaines sur les deux types de support élémentaire et maternelle. Ils seront préparés et exploités dans le cadre des UE disciplinaires.

Le second se déroule sous la forme d'un stage filé constitué de six vendredis sur un support maternelle ou élémentaire.

Le deuxième support du stage massé constituera également le support du stage filé.

1. Organisation des stages

	Stage 1 - Massé	Stage 2 - Filé
Dates de stages	Support 1 Du 29 octobre au 8 novembre 2018 inclus	Vendredi 8, 15, 22 février 2019 Vendredi 1 ^{er} , 8, 29 mars 2019
	Support 2 Du 9 au 19 novembre 2018	

Les étudiants seront placés en binôme dans la classe d'un enseignant titulaire, maître d'accueil temporaire (MAT1) qui pourra être inscrit en première année du parcours devenir formateur. Dans certains cas, le MAT n'accueillera qu'un seul étudiant.

Les étudiants prendront contact avec les directeurs de leurs écoles d'affectation et leurs maîtres d'accueil temporaire dès connaissance de leurs deux supports.

Les stages se déroulent dans le cadre d'une convention tripartite académie, composante ESPE, étudiant.

2. Objectifs des stages

L'objectif du stage massé est de confronter les représentations des étudiants quant au métier d'enseignant avec une réalité, de confirmer leur choix d'orientation professionnelle et de découvrir les deux types de support (maternelle et élémentaire). Les stages d'observation et de pratique accompagnée permettent de soulever des questionnements nécessaires à une réflexion sur le métier et la pratique enseignante.

L'observation ciblée doit permettre de conforter ou questionner les connaissances indispensables lors des oraux du concours : fonctionnement de l'institution, des règles déontologiques, des situations d'apprentissage... d'engager une réflexion sur le métier, les processus d'apprentissage, la relation pédagogique...

L'objectif du stage filé s'inscrit dans une logique d'articulation fine entre des éléments d'observation et la construction de séances dans le cadre d'une séquence en adéquation avec les programmes. Il permet aux étudiants de formaliser et réaliser des séances qui pourront être présentées au concours dans le cadre de l'élaboration de leur dossier d'option.

3. La période d'observation

Elle aura pour but de familiariser les étudiants aux situations professionnelles rencontrées par les enseignants dans le contexte de la classe, puis la période de pratique accompagnée qui suivra nécessairement permettra d'initier l'étudiant à la gestion de la classe en présence de l'enseignant titulaire.

Au contact des élèves et lors de l'observation des situations professionnelles, les étudiants devront s'attacher à observer et comprendre le fonctionnement global de l'école, puis celui de la classe. Ils pourront ainsi s'interroger sur l'environnement de l'école, la structure et ses moyens, le public accueilli, les personnels enseignant et non-enseignant et les partenaires, les dispositifs existants... Ils prendront connaissance du projet d'école.

En ce qui concerne la classe, ils s'intéresseront à l'organisation de l'espace, à la gestion du temps et des élèves. Ils prendront appui sur l'observation des comportements et productions des élèves, sur la pratique de l'enseignant, des supports et écrits de l'enseignant (affichages,

progressions, programmations, emploi du temps...). Ce sont autant d'éléments qu'ils pourront communiquer dans leur rapport de stage et dans leur dossier d'option.

4. La pratique accompagnée

Elle ne se substitue pas à l'observation mais l'enrichit. Les étudiants seront nécessairement mis en situation d'enseignement avec l'accompagnement du MAT.

Pour chaque étudiant, l'organisation du **stage massé** doit permettre la mise en œuvre d'une à deux séances par support (maternelle et élémentaire).

L'organisation du **stage filé** pourra permettre à chaque étudiant de mettre en œuvre et d'ajuster la séquence qui pourra être proposée et présentée à l'option du concours.

5. Rôle des étudiants de M1 MEEF 1^{er} degré en stage

Lors des deux stages, il importe que les étudiants fassent preuve d'initiative, qu'ils se montrent investis et volontaires, qu'ils soient capables de s'informer et d'observer à partir de critères précis. Ils respecteront les horaires de l'école et participeront aux diverses manifestations et réunions de l'école.

Obligation leur est faite de respecter les élèves, le MAT, les parents et leur binôme. Ils devront agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable.

En cas d'absence du MAT, l'étudiant ne sera pas autorisé à prendre la classe en responsabilité mais il sera tenu de rester dans l'école qui gèrera l'organisation de la prise en charge des élèves et des étudiants de l'ESPE en interne.

En cas d'absence, l'étudiant est tenu d'en informer le directeur d'école, le MAT et l'ESPE. Il devra justifier son absence auprès du Pôle pédagogique de l'ESPE dans un délai de deux jours.

6. Agenda de prise en main de la classe

Cette organisation constitue un socle commun de progression ajustable en fonction du parcours propre à chaque étudiant.

- Stage massé

Au cours des deux premiers jours de chaque support de stage (maternelle/élémentaire), les étudiants seront en situation de recueil d'observations, puis ils devront mettre en place au moins une séance d'apprentissage, ces séances auront été préparées avec l'enseignant titulaire de la classe.

- Stage filé

Au cours des six journées qui composent le stage filé et de préférence dans la matinée, chaque étudiant mettra en œuvre une séance de sa séquence. Il demeurera en observation de la pratique du MAT et de son binôme de stage le reste de la journée.

7. Rôle des Maîtres d'Accueil Temporaire (MAT)

Les maîtres d'accueil temporaire sont des enseignants volontaires, choisis et nommés par les corps d'inspection, éventuellement inscrits en première année du parcours devenir formateur, qui accueillent dans leur classe des étudiants pour des stages d'observation et de pratique accompagnée.

Le MAT accueillera les étudiants et les présentera aux parents d'élèves ainsi qu'à l'équipe pédagogique.

Pour le stage massé, il planifiera avec les étudiants une organisation permettant une prise en charge de la classe équivalente en terme de temps pour le binôme d'étudiants.

Les MAT s'appuient sur leur expérience pour exposer aux étudiants leur manière de faire, expliciter les démarches mises en œuvre dans leur enseignement et présenter la réalité de leur classe et de l'école dans laquelle ils exercent. Ils mettent en œuvre des séances et explicitent leurs choix pédagogiques et didactiques. Ils accompagnent les étudiants dans leurs premières expériences d'enseignement.

Au cours du stage, le MAT complétera avec chaque étudiant son livret de suivi. Le MAT renseignera l'outil au fur et à mesure des entretiens en décidant des observables à analyser avec l'étudiant.

8. Evaluation des stages et des Unités d'Enseignement

- **Stage massé**

A l'issue du **stage massé**, les étudiants présenteront oralement leur rapport de stage devant des jurys composés de MAT et de formateurs de l'ESPE.

Cette présentation fera l'objet d'une notation et constituera l'évaluation de l'unité d'enseignement « pratique professionnelle » du semestre 1 de Master 1. Elle sera organisée dans les ESPE Nord et Sud **mercredi 5 décembre 2018**.

- **Stage filé**

A l'issue du **stage filé**, chaque étudiant transmettra au référent ESPE qui l'accompagne en suivi individualisé une note de synthèse d'une page maximum sous la forme d'une analyse réflexive. Une analyse qui s'appuiera sur un axe de travail prioritaire retenu et notifié dans son livret de suivi par le MAT.

La note de synthèse sera présentée à l'oral dans les ESPE Nord et Sud le **jeudi 18 avril 2019** devant un jury composé uniquement de formateurs de l'ESPE.